Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20261006-DE03-06102026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
1er octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE
1er octobre 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 6 OCTOBRE A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

*Etaient présents : **M. BARRIER, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL***

*Absents excusés : **M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET***
M. BELFORT donne procuration à M. David DEVAUX

Absent non excusé : **M. Miguel FIMIEZ**

*Secrétaire de séance : **Mme Lydia DESBOIS***

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Délibération DE03-06102026

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € et des conditions générales des prêts, Martine COUET propose le renouvellement de la ligne de Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois
Taux variable : EURIBOR 3 MOIS MOYENNÉ + 0,40 %
Facturation : Trimestrielle des intérêts et à terme échu par débit d'office
Commission : 0,20 % l'an prélèvement à la mise en place
Minimum de tirage : 7 600,00 euros

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Martine COUET, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20261006-DE03-06102026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

Cette délibération est validée, à 14 voix pour, par les membres du Conseil municipal présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 12 octobre 2026

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS

